

## La nation, sa défense et la sécurité nationale

### PROBLEMATIQUES

Les quatre thématiques proposées pour traiter ce point du programme sont étroitement imbriquées. Chacune propose une entrée principale permettant de guider et de baliser le travail de recherche et d'exploration des élèves et soulève en même temps l'ensemble des questions qui méritent d'être posées à propos d'un État démocratique soucieux de préserver à la fois la paix et sa sécurité : quels choix de défense ? Pour faire face à quelles menaces ? Avec quels moyens ? Chacune pose la question des liens entre corps social et dispositifs de défense. Ainsi, le travail conduit sur les deux thématiques retenues permet-il d'éclairer, de manière directe ou indirecte, le thème de la défense et de la sécurité nationale et de nourrir la réflexion que tout citoyen doit avoir sur les enjeux et moyens de la défense du pays.

Sachant que ce thème d'ECJS s'inscrit dans la poursuite du parcours civique des élèves, on se référera utilement au programme d'éducation civique de troisième (BOEN spécial N° 10 du 15 octobre 1998 pour le programme en vigueur actuellement et BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008 pour le programme entrant en vigueur à la rentrée 2012).

### DEMARCHES

#### **Autour du thème : " Les menaces potentielles et les missions de sécurité défense"**

L'élucidation des situations fréquemment complexes du monde contemporain ne peut que gagner à des mises en perspective avec des périodes historiques étudiées dans le cadre du programme d'histoire des classes de première mais aussi de troisième et dominées par l'objectif de défense du territoire face à un ou des agresseurs identifiés dans le contexte du premier conflit mondial, des années 1920-1930 et de la Deuxième Guerre mondiale.

Les menaces potentielles pesant sur la France peuvent être caractérisées par la coexistence de niveaux d'effectivité de menaces très divers : le terrorisme et la piraterie sont des menaces diffuses mais immédiates ; la prolifération des armes de destruction massive est une réalité qui ne nous menace qu'à terme et de façon conditionnelle ; l'apparition de nouveaux acteurs étatiques disposés à jouer pleinement le jeu de la puissance met en cause aujourd'hui notre capacité de négociation politique et économique et d'influence, et potentiellement notre sécurité ; les formes nouvelles de guerre économique menacent notre compétitivité et nos emplois.

Faire face à ces menaces suppose désormais, comme l'exprime *Le Livre blanc sur la sécurité et la défense*, un continuum entre défense et sécurité. C'est l'idée de défense globale : militaire, civile, économique, culturelle. Mais les niveaux de réponse (de l'intelligence économique à la répression

judiciaire, à l'action militaire, jusqu'à l'ultime garantie de nos intérêts vitaux qu'est la dissuasion nucléaire), ainsi que les conditions juridiques dans lesquels ils s'exercent, sont gradués et ne sauraient être confondus.

Exemples de pistes de travail :

- Zones grises, terrorisme, piraterie

Dans de nombreuses régions du monde se développent des phénomènes d'insécurité : prises de pouvoir locales par des organisations extrémistes et/ou mafieuses, piraterie, terrorisme à caractère international ou local. Ces phénomènes mettent en cause la sécurité de nos approvisionnements, de nos citoyens à l'étranger, créent des flux monétaires réinvestis dans nos économies et mettent celles-ci en danger. Face à ces menaces, la réponse est internationale et duale : coopération policière et judiciaire, utilisation de l'outil militaire dans un cadre de répression pénale. L'opération Atalante engagée au large de la Somalie depuis fin 2008 en fournit un exemple : coopération internationale, action menée par l'Union européenne, utilisation des moyens maritimes et aériens militaires, strict respect des procédures judiciaires, coopération judiciaire avec le Kenya.

- La défense économique, l'intelligence économique

L'intelligence économique est un champ de la politique publique qui vise à repérer et à contrer les actions déloyales ou délibérément hostiles contre notre économie et nos entreprises, à éviter l'édiction de normes qui nous soient inéquitables, à faire bénéficier nos acteurs économiques de l'information stratégique ouverte leur permettant de faire valoir la qualité de leur travail.

Elle s'exerce en économie ouverte, et en temps de paix. Elle s'oppose à des actions dont certaines peuvent être ouvertement déloyales (espionnage industriel, contrefaçon, vols de brevets ou de propriété intellectuelle) ou au contraire totalement légales (définition de normes, règles du commerce international, réglementations nationales sur le droit de la concurrence ou la propriété intellectuelle, stratégies industrielles visant à s'assurer un monopole dans une branche de production).

Elle obéit à des règles : règles de l'organisation mondiale du commerce, interdiction de l'espionnage et du vol de données, droit civil et pénal de chaque État.

Elle n'est pas l'affaire de spécialistes mais fait appel à la responsabilité de tous les acteurs, à tous les niveaux. Il s'agira de faire réfléchir les élèves à l'articulation entre action diplomatique et juridique, pratiques licites d'information des entreprises par les représentations diplomatiques, les chambres de commerce, répression des pratiques délictuelles et responsabilité de chaque citoyen (démarches concrètes de protection des entreprises, discrétion professionnelle, refus d'acheter des produits contrefaits, etc.).

### **Autour du thème : "La France entre paix et guerre"**

L'ambition de la France de vivre dans un monde de paix n'exclut en rien sa volonté de mettre par tous moyens, législatifs et réglementaires, diplomatiques ou stratégiques, son propre territoire et sa population à l'abri des menaces, celles-ci relevant pour une part de la gestion du risque par ailleurs abordée dans les programmes de géographie. Paradoxalement, la préservation de la paix et la recherche de la sécurité du territoire et de la population passe également par des opérations extérieures impliquant des forces militaires françaises.

Exemples de pistes de travail :

- La protection du territoire national

Le rôle le plus constant de la défense est la protection du territoire et des citoyens. Cet objectif recouvre des dimensions multiples : menaces sur les citoyens hors du territoire (cas des attentats contre les touristes occidentaux ou des prises d'otages) ; protection des personnes et des biens sur le territoire national contre les catastrophes naturelles ou industrielles, mais aussi contre le terrorisme ; protection

sanitaire contre les pandémies ; protection contre des mises en cause de l'intégrité du territoire par une force extérieure.

L'étude de ce thème permet d'orienter la réflexion sur l'émergence de nouveaux acteurs et nouvelles puissances, sur l'existence de zones de tension ou de fracture, sur la notion d'intérêts vitaux s'appliquant pour la France au territoire national étendu aux communautés d'Outre-mer et supposant, outre les dimensions terrestres, le contrôle de l'espace aérien et la sauvegarde maritime.

- Une opération extérieure (OPEX)

La France mène en permanence, de façon simultanée, plusieurs opérations extérieures qui répondent à des situations très diverses, à des cadres juridiques différents. L'étude d'une opération en cours permet d'interroger par exemple la capacité de notre pays à mener une opération extérieure en termes de moyens, de savoir-faire et de logistique, le cadre de cette intervention (coopération internationale, rôle de l'Union européenne), les sorties de crises et les actions de rétablissement de l'état de droit, le renforcement des capacités régionales de maintien de la paix, l'information de l'opinion publique, les relations avec les médias.

La confrontation de plusieurs opérations peut déboucher sur une typologie à partir d'un faisceau de critères : nature de la mission (interposition, maintien de la paix, rétablissement de la paix, etc.), cadre d'engagement (opération sous l'égide de l'ONU, de l'OTAN, action unilatérale), commandement (ONU, OTAN, Union européenne, cadre national), règles d'engagement. Elle peut également inclure une réflexion sur la capacité de notre pays à mener de front plusieurs opérations et sur le coût des OPEX.

#### **Autour du thème : "les moyens de la défense : forces et alliances"**

Une des caractéristiques de la France, État pacifique et moyenne puissance, est de disposer d'un panel complet de moyens de défense terrestres, maritimes et aériens, lui donnant la capacité de projeter, en quantité limitée, des forces dans le monde entier. Parallèlement, elle a fait le choix de la dissuasion nucléaire, qui implique que l'ultime responsabilité reste sous son entière souveraineté. Membre de l'Union européenne, elle appuie les efforts que fait celle-ci pour se doter d'une politique extérieure et de sécurité commune. Elle soutient la construction d'une Europe de la défense et milite pour la préservation d'une capacité technologique et industrielle européenne en matière de défense. Elle a récemment choisi de réintégrer l'organisation militaire de l'Alliance atlantique.

Exemples de pistes de travail :

- La dissuasion nucléaire

La conception française de la dissuasion nucléaire est née pendant la Guerre froide, dans une posture dite « du faible au fort ». L'agresseur potentiel, supposé capable de submerger les défenses classiques de l'Alliance, devait compter, s'il s'attaquait à nos intérêts vitaux (volontairement laissés dans un certain flou), sur une frappe « d'ultime avertissement » par l'ensemble de nos armes nucléaires « tactiques » ou « préstratégiques » suivie d'une frappe unique de l'ensemble de nos armes nucléaires stratégiques sur ses centres vitaux. Cette doctrine visait, et vise toujours, à rendre une agression impensable. Elle suppose l'indépendance de décision et de mise en œuvre de la France et du responsable ultime, le Président de la République.

Cette doctrine a évolué pour devenir moins univoque, en raison du plus grand éloignement des dangers traditionnellement identifiés, et d'une plus grande solidarité européenne. On pourra à cet égard se reporter aux déclarations successives des Présidents de la République, pour constater que le concept de base reste le même, mais que l'incertitude sur la notion « d'intérêts vitaux » n'a fait que se développer et que l'hypothèse d'une frappe « du fort au fou » est venue nuancer, dans le cadre de la prolifération nucléaire, la doctrine initiale de frappe unique et massive. On pourra enfin réfléchir à l'articulation entre dissuasion nationale et dissuasion de l'Alliance.

- Mer et Marine

**Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (DGESCO – IGEN)**

**Ressources pour la première générale**

ECJS (Arrêté du 8 avril 2011/BO n° 21 du 26 mai 2011)

Les institutions, la vie politique et sociale, la nation et sa défense

Thème 4 (obligatoire) : La nation, sa défense et la sécurité nationale

La mondialisation de l'économie est dépendante du transport maritime, qui permet de faire circuler des tonnages importants à un coût faible. La France possède, grâce à ses collectivités d'Outre-mer, la seconde zone économique exclusive mondiale. La mer est donc, pour notre pays et pour l'Europe, à la fois une ressource énorme et une réelle vulnérabilité (sécurité des approvisionnements, piraterie, protection des droits d'exploitation de la zone économique exclusive, de pêche, lutte contre les pollutions, etc.).

Pour garantir ses intérêts, la France a choisi de conserver une marine océanique, de taille réduite mais possédant toutes les capacités fondamentales. Cette Marine est capable de mener tous les types d'opérations (projection de puissance, soutien d'opérations à terre, contrôle ou interdiction d'une zone maritime, etc.), elle peut agir dans le monde entier, seule ou avec les Marines alliées (OTAN et Union européenne). Elle participe aussi au service public (sauvegarde maritime, sécurité maritime). On pourra réfléchir à l'importance de la mer pour l'économie de la France et de l'Europe et à l'intérêt d'une véritable Marine pour une puissance moyenne dotée d'intérêts mondiaux.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- « *Les nouveaux enjeux de la défense* »  
SCÉRÉN - CNDP TDC n° 978, juin 2009
- Textes de référence :
  - Ordonnance du 7 janvier 1959
  - Réforme du service national de 1997
  - « *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* », 2008
- Sitographie :  
De nombreux sites sont disponibles. La discrimination entre information fiable et contrôlée et désinformation peut être considérée comme constitutive des objectifs de l'enseignement d'ECJS.
- Sites utiles :
  - Ministère de l'Éducation nationale : site Éduscol  
Une rubrique « Éducation à la défense » avec des ressources nationales et académiques  
<http://eduscol.education.fr/cid47709/enseigner-culture-defense-securite.html>  
Accès aux ressources mises en ligne par les trinômes académiques :  
<http://eduscol.education.fr/cid47705/ressources-academiques.html>
  - Ministère de la Défense : site dédié  
[www.defense.gouv.fr/educadef](http://www.defense.gouv.fr/educadef).